

Date de convocation 21 septembre 2018
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le **1^{er} octobre** à 19 h 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.

Etaient présents :

De Brunier Patrick, Desjean Alain, Rolland Claudine, Clavaud
Olivier, Chaudrin Emilie, Wuthrich Nicole, Bridier Solange, de
Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri, Marie Nicole

Assiette des coupes de bois pour l'année 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de monsieur Marc GOUNET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après ;
2. Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites ;
3. Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation **par vente sur pied et appel d'offres**

ÉTAT D'ASSIETTE

Nature de la coupe : régénération Coupe réglée : oui

Par décision du propriétaire : oui

Parcelle 12, surface 2,12 ha, volume estimé 350 m³

Parcelle 13, surface 2,08 ha, volume estimé 350 m³

Rénovation de l'éclairage public suite à une panne AD 0062

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement du SDE18 pour des travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne, résidence le Basquet (AD 0062) pour **711,80 euros** hors taxes.

La participation financière qui sera demandée par le Syndicat Départemental d'Énergie, calculée sur la base de 50 % du montant HT, s'élèverait à **355,90 € HT**. A l'issue du chantier cette contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement ci-joint.

Coordonnateur communal du recensement de la population 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 a fixé l'année du recensement de la population pour chaque commune. Pour OSMERY, le recensement aura lieu en 2019. Il appartient au Conseil municipal de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur du superviseur de l'Insee et coordonnera les agents chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Madame Claudine ROLLAND, coordonnateur communal pour le recensement de la population de OSMERY en 2019.

Communauté de Communes le Dunois – retrait de la compétence optionnelle « création, aménagement en entretien de la voirie »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2018 relative au retrait de la compétence optionnelle « Création, Aménagement et Entretien de la Voirie » des statuts de la Communauté de Communes du Dunois à la date du 31 décembre 2018 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote :

- **Contre** le retrait de cette compétence optionnelle : 7
- pour le retrait de cette compétence optionnelle : 3

Le conseil municipal s'**oppose** par 7 voix sur 10 exprimées au retrait de la compétence optionnelle « Création, Aménagement et Entretien de la Voirie » des statuts de la Communauté de Communes du Dunois à la date du 31 décembre 2018 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Feux récompense pour ralentir la vitesse dans la traversée du bourg

Monsieur le maire présente les devis de l'entreprise CITEOS pour l'installation de feux récompense aux carrefours de la RD10 avec la rue du Château Marin et de la RD10 avec la route de Vornay pour 21 347,10 euros et 20 287,20 euros hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager les travaux et charge monsieur le maire de constituer les demandes de financement auprès de la Préfecture du Cher : Dotation Équipement des Territoires Ruraux.

Réparations du terrain de tennis

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise AQUACLEAN pour le nettoyage du terrain de tennis, la reprise des fissures, la réfection de dalles drainantes, la peinture, le tracé des lignes de jeux, pour un montant de 8724,72 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander un devis à une autre entreprise pour pouvoir comparer le coût de cette remise en état.

Fait et délibéré à Osmerly, le 1^{er} octobre 2018

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,